

# ÉCHELLE SALARIALE 2022



Notre échelle salariale est établie en fonction de la loi sur l'équipe salariale.

Titre du rôle	Salaire à l'entrée	Plafond salarial
Préposé.e aux équipements	<b>15.00 \$</b>	<b>20.30 \$</b>
Préposé.e au camping de jour	<b>15.40 \$</b>	<b>20.85 \$</b>
Préposé.e à l'hébergement et entretien ménager		
Préposé.e ventes et service à la clientèle	<b>16.00 \$</b>	<b>21.65 \$</b>
Préposé.e au camping de soir		
Manoeuvre aux embarcations et remorques		
Superviseur.e au service à la clientèle	<b>17.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
Patrouilleur.euse		
Mécanicien.ne	<b>19.00 \$</b>	<b>25.70 \$</b>
Menuisier.ère		
Conducteur.trice		
Coordonnateur.trice des activités nautiques		

## PRIME SUR COMPLÉTION DE LA SAISON :

Prime de 1,00\$ par heure travaillée versée rétroactivement sur complétion des termes du contrat de travail (applicable dès la première saison de travail à temps plein ou à partir d'une deuxième saison de travail à temps partiel).

## LES FACTEURS CONSIDÉRÉS POUR DÉTERMINER LE SALAIRE DE CHAQUE INDIVIDU SONT :

- L'ancienneté au sein de l'équipe;
- L'expérience préalable;
- Les études supérieures pertinentes;
- La performance à l'emploi;
- L'utilisation ou non du prêt-à-camper sur le site.